

Reconnaître les signes lorsque votre enfant se fait intimider

- Votre enfant présente-t-il des symptômes d'anxiété et de dépression (il semble triste, malheureux, facilement irritable)?
- Est-ce qu'il a soudainement perdu de l'intérêt pour des activités qu'il aimait?
- Son estime de soi est-elle faible (il ne se trouve pas bon à l'école, il se compare aux autres et les trouve meilleurs que lui)?
- Est-ce qu'il a peur de visiter certains endroits comme l'école, le centre commercial ou le terrain de jeu?
- A-t-il cessé brusquement d'aller sur Internet?
- Ses résultats scolaires ont-ils chuté sans explication?
- Est-ce qu'il vous dit souvent qu'il se sent malade, qu'il n'a pas envie d'aller à l'école?
- A-t-il des pensées suicidaires, des envies de fuir ou de décrocher?
- Ces signes peuvent également se retrouver chez des élèves victimes d'autres formes de violence, par exemple, l'homophobie ou la discrimination raciale.

Définitions

Intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

Pour nous joindre

École Paul-Hubert

250, boulevard Arthur-Buies Ouest
Rimouski G5L 7A7
direction_ph@csphares.qc.ca
<http://ph.csphares.qc.ca>
Téléphone : 418 724-3439
Télécopieur : 418 724-3471

École Paul-Hubert-du-Grand-Défi

300, Allée du Rosaire
Rimouski G5L 3E1
grand-defi@csphares.qc.ca
Téléphone : 418 722-9057
Télécopieur : 418 724-7963

Pour de plus amples informations, visitez le site de l'école Paul-Hubert

<http://ph.csphares.qc.ca>



Informations à l'intention des parents de l'École Paul-Hubert



L'INTIMIDATION
ET LA VIOLENCE
C'EST FINI 

Un milieu où les relations entre les personnes sont constructives, positives et favorisent le bien-être de tous. Une école ouverte à la collaboration avec les parents et la communauté où tous :

- font partie prenante de son développement;
- se sentent bienvenus et acceptés, c'est-à-dire plus que « tolérés »;
- peuvent apprendre, travailler et participer sans crainte à des activités scolaires et parascolaires;
- ont la possibilité de participer véritablement à l'élaboration de politiques et de stratégies qui les concernent;
- sont intégrés sans discrimination fondée sur le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique, la situation familiale ou la religion;
- sont invités à dénoncer ouvertement les problèmes nuisant à la sécurité de l'école et de ses membres;
- contribuent à la création d'un milieu rassurant, non seulement dans la classe, dans les corridors, sur les terrains de l'école, mais également lors des activités scolaires par des activités de prévention universelle ou de prévention ciblée.

Les étapes d'intervention

- 1. L'ARRÊTER:** Mettre fin à l'incident de façon à ce que personne ne soit blessé. Intervenir verbalement face à des situations qui viennent de se produire, indiquer fermement que ce comportement est inacceptable.
- 2. LE NOMMER:** Le personnel et les élèves doivent être capables de décrire le comportement en termes clairs et directs.
- 3. LE SIGNALER:** Les membres de l'équipe-école ont la responsabilité de signaler tout incident ou dénonciation en suivant la procédure de compte rendu préétablie.
- 4. L'ÉVALUER:** Une collaboration entre les intervenants de l'école est faite pour évaluer les comportements, à la lumière de ce qu'ils savent au sujet de l'intimidation et autre manifestation de violence.
- 5. LE RÉGLER:** Il est crucial que l'incident soit réglé, tant pour aider les personnes touchées que pour amorcer un changement dans la culture de l'école.
- 6. FAIRE UN SUIVI:** Tout suivi effectué permet d'assurer que l'incident ne se répétera pas, et de déterminer si le mode de règlement employé a donné les résultats escomptés.

Les étapes d'intervention

Pour chaque incident ou dénonciation de violence ou d'intimidation :		Conséquences possibles
Toute l'école	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'arrêter 2. Le nommer 3. Le signaler (billet d'intimidation) 	
Sous le leadership de la direction	<ol style="list-style-type: none"> 4. L'évaluer 5. Le régler 6. Faire le suivi 	

Conséquences possibles

- ◆ Gestes réparateurs.
- ◆ Retrait au centre d'aide.
- ◆ Travaux communautaires.
- ◆ Fiche de réflexion pour la personne qui intimide. (annexe 2).
- ◆ Fiche de réflexion pour la personne qui agresse. (annexe 3).
- ◆ Travail de recherche pour la personne qui intimide ou qui agresse. (annexe 4).
- ◆ Entente de Paix. (violence) (annexe 5).
- ◆ Perte d'autonomie: suspension interne (SAPAS) et externe.
- ◆ Référence à des ressources externes (C-TA-C)
- ◆ Plan d'intervention.
- ◆ Expulsion de l'école (conseil des commissaires)

L'INTIMIDATION
ET LA VIOLENCE
C'EST FINI

